

Bilan carbone foulée blanche

Dans le cadre de l'organisation de la « foulée blanche » sur son territoire à compter du 18 janvier 2012, la station d'Autrans a décidé de réaliser, cette année, un bilan carbone des transports, des déchets et des consommations de ses infrastructures durant la totalité de la durée de cet évènement sportif.

La mise en place d'un bilan carbone, crée par la Loi Grenelle II pour l'Environnement de 2010, permet de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (CO2) des différents biens utilisés durant un évènement afin de poser les bases de solutions efficaces pour une réduction future des consommations énergétiques et une recherche de mécanismes de compensation dans ce contexte d'environnement fragile et menacé que représente le milieu montagnard.

Nous comptons sur vous pour apporter toute votre collaboration à la réalisation de ce bilan carbone, la préservation de l'environnement étant, de nos jours, un enjeu concernant chacun d'entre nous et qui reste un objectif majeur de la mise en application des principes de développement durable pour les générations futures.

Critères d'étude

- Transports :

→ Informations nécessaires :

- * nombre de kilomètres parcourus par le véhicule entre le point de départ et le point d'arrivée
- * type de carburant utilisé (essence/diesel/gaz naturel)
- * consommation du véhicule au litre 100

→ Mise en place d'un stand d'accueil à l'entrée du site pour recueillir les informations nécessaires auprès des arrivants (intégration des éco-officiels dans la démarche)

- Déchets :

→ Information nécessaire :

- * quantité, en tonnes, de déchets ramassée (veiller à bien séparer les types de déchets : papier, carton, déchets alimentaires...)

→ Données recueillies auprès de la commune à la fin de l'évènement

- Consommation des infrastructures :

→ Information nécessaire :

- * quantité, en litres ou en kilowatt-heure, de consommation énergétique d'un appareil (veiller à identifier quel type d'énergie est utilisée : gaz, fioul, électricité...)

→ Données recueillies auprès des prestataires